



# Taxe malus 2022 sur les véhicules les plus polluants

Vérfifié le 01 janvier 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [Malus au poids \(taxe sur la masse en ordre de marche\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35950) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35950>)

Vous achetez une voiture en 2022 et vous voulez savoir si vous devez payer le malus CO2 ? Cette page vous indique les véhicules concernés, le montant de la taxe et les réductions dont vous pouvez bénéficier. Le malus fait partie des taxes qui composent le coût du certificat d'immatriculation (*carte grise*) du véhicule.

## Achat en France

### Quels sont les véhicules concernés ?


Le *malus* s'applique aux **véhicules de tourisme** (ex-*véhicules particuliers* ou *VP*).

La taxe ne s'applique pas aux *véhicules utilitaires*.

Les véhicules de tourisme sont les véhicules suivants :

- Voiture de *catégorie M1*
- Véhicule de *catégorie N1* de carrosserie *camion pick-up* comportant au moins 5 places assises, sauf s'il est affecté exclusivement à l'exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables
- Véhicule à usages multiples de *catégorie N1* destiné au transport de voyageurs, de leurs bagages ou de leurs biens

Le malus s'applique à l'achat du véhicule, lors de sa **1<sup>re</sup> immatriculation** en France.

 **À noter :** un véhicule non soumis au malus lors de la 1<sup>re</sup> immatriculation est soumis au malus lors de l'**immatriculation résultant de modifications techniques** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1478>) qui lui font perdre le bénéfice de l'exonération. Par exemple, un *utilitaire* (VASP) transformé en *véhicule destiné au transport de voyageurs* (VP) est taxé avec le barème en vigueur à la date de sa 1<sup>re</sup> immatriculation en VASP.

### Quels sont les véhicules exonérés ?

#### Handicap

La taxe ne s'applique pas aux véhicules suivants :

- Véhicule accessible en fauteuil roulant
- Véhicule acquis par une personne ayant une *carte mobilité inclusion* (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>) portant la mention *invalidité* ou d'une carte d'invalidité militaire. L'exonération ne peut concerner qu'un seul véhicule par bénéficiaire. L'exonération s'applique également en cas de formule locative de longue durée.
- Véhicule acquis par une personne ayant un enfant mineur ou à charge dans son foyer fiscal qui a une *carte mobilité inclusion (CMI)* (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>) portant la mention *invalidité* ou d'une carte d'invalidité militaire. L'exonération ne peut concerner qu'un seul véhicule par bénéficiaire. L'exonération s'applique également en cas de formule locative de longue durée.

Joignez une copie de la carte relative à l'invalidité à votre demande de certificat d'immatriculation (carte grise).

Ainsi, le montant de la taxe ne sera pas ajouté aux autres taxes lors du **règlement de la carte grise** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19211>).

#### Véhicule à faibles émissions

La taxe ne s'applique pas aux **véhicules électriques et/ou à hydrogènes**.

En pratique, un **véhicule hybride électrique rechargeable** avec une **autonomie en mode tout électrique en ville supérieure à 50 km** n'est pas soumis au malus CO2.

### Quel est le montant du malus ?

Le calcul est différent si le véhicule est *réceptionné selon des normes européennes* ou pas.

Véhicule réceptionné UE

Le malus est calculé **en fonction du taux d'émission de CO2 par kilomètre (km)** du véhicule s'il a fait l'objet d'une réception communautaire (européenne).

Les émissions de CO2 sont mesurées avec la norme WLTP.

**Le taux d'émission de CO2 par km est indiqué sur le certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule .**

Malus 2022 WLTP pour un véhicule de tourisme ayant fait l'objet d'une réception communautaire

Taux d'émission de Co <sub>2</sub> par kilomètre	Montant
Inférieur à 128 grammes (g)	0 €
128 g	50 €
129 g	75 €
130 g	100 €
131 g	125 €
132 g	150 €
133 g	170 €
134 g	190 €
135 g	210 €
136 g	230 €
137 g	240 €
138 g	260 €
139 g	280 €
140 g	310 €
141 g	330 €
142 g	360 €
143 g	400 €
144 g	450 €
145 g	540 €
146 g	650 €
147 g	740 €
148 g	818 €
149 g	898 €
150 g	990 €

150 g Taux d'émission de Co <sub>2</sub> par kilomètre	983 € Montant
151 g	1 074 €
152 g	1 172 €
153 g	1 276 €
154 g	1 386 €
155 g	1 504 €
156 g	1 629 €
157 g	1 761 €
158 g	1 901 €
159 g	2 049 €
160 g	2 205 €
161 g	2 370 €
162 g	2 544 €
163 g	2 726 €
164 g	2 918 €
165 g	3 119 €
166 g	3 331 €
167 g	3 552 €
168 g	3 784 €
169 g	4 026 €
170 g	4 279 €
171 g	4 543 €
172 g	4 818 €
173 g	5 105 €
174 g	5 404 €
175 g	5 715 €
176 g	6 039 €
177 g	6 375 €

<b>Taux d'émission de Co<sub>2</sub> par kilomètre</b>	<b>Montant</b>
178 g	6 724 €
179 g	7 086 €
180 g	7 462 €
181 g	7 851 €
182 g	8 254 €
183 g	8 671 €
184 g	9 103 €
185 g	9 550 €
186 g	10 011 €
187 g	10 488 €
188 g	10 980 €
189 g	11 488 €
190 g	12 012 €
191 g	12 552 €
192 g	13 109 €
193 g	13 682 €
194 g	14 273 €
195 g	14 881 €
196 g	15 506 €
197 g	16 149 €
198 g	16 810 €
199 g	17 490 €
200 g	18 188 €
201 g	18 905 €
202 g	19 641 €
203 g	20 396 €
204 g	21 171 €

Taux d'émission de Co <sub>2</sub> par kilomètre	Montant
205 g	21 966 €
206 g	22 781 €
207 g	23 616 €
208 g	24 472 €
209 g	25 349 €
210 g	26 247 €
211 g	27 166 €
212 g	28 107 €
213 g	29 070 €
214 g	30 056 €
215 g	31 063 €
216 g	32 094 €
217 g	33 147 €
218 g	34 224 €
219 g	35 324 €
220 g	36 447 €
221 g	37 595 €
222 g	38 767 €
223 g	39 964 €
Supérieur à 223 g	40 000 €

Autre véhicule

Pour un véhicule n'ayant pas fait l'objet d'une réception communautaire, le malus dépend de la **puissance administrative du véhicule, exprimée en chevaux-vapeur (CV)**.

Malus 2022 pour un véhicule n'ayant pas fait l'objet d'une réception communautaire

Puissance administrative (en ch)	Montant
≤ 4	0 €
5	1 000 €
6	3 000 €
7	4 000 €
8	6 000 €
9	7 000 €
10	9 250 €
11	10 500 €
12	12 500 €
13	13 500 €
14	15 625 €
15	16 500 €
16	19 250 €
17	21 000 €
18	23 500 €
19	26 000 €
20	28 500 €
21	31 000 €
22	33 500 €
23	36 000 €
24	38 500 €
25 et plus	40 000 €

**Le montant du malus CO2 d'un véhicule transformé** correspond au **montant en vigueur à la date de sa 1<sup>re</sup> immatriculation**.

Exemple pour un véhicule utilitaire immatriculé en 2021 et transformé en véhicule de tourisme en 2022 : le montant du malus correspond au barème en vigueur à la date de sa 1<sup>re</sup> immatriculation en 2021.

 **À noter** : le montant du malus CO2 est **plafonné à 50 % du prix TTC pour un véhicule dont la 1<sup>re</sup> immatriculation intervient à partir de 2022**.

## Peut-on bénéficier d'une réduction ?

### Véhicule transformé

Une réduction du malus s'applique à condition que l'immatriculation résultant de la transformation du véhicule intervienne **6 mois ou plus** après la 1<sup>re</sup> immatriculation.

Par exemple un utilitaire transformé en véhicule de catégorie M1.

La réduction est de **10 % par an** depuis la 1<sup>re</sup> immatriculation.

### Véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85

Véhicule ayant fait l'objet d'une réception communautaire

Un véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 bénéficie d'un abattement de 40 % sur les taux d'émission de CO2.

Toutefois, cet abattement ne s'applique pas aux véhicules dont les émissions de CO2 dépassent 250 g/km.

#### Exemple :

Un véhicule neuf équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 émet 180 g de CO2 par km. Un abattement de 40 % s'applique sur son taux de CO2, soit 72 g (180 x 40 %). Le taux retenu pour calculer le malus est de 108 grammes (180 - 72). Ce véhicule n'est donc pas soumis au malus.

Véhicule n'ayant pas fait l'objet d'une réception communautaire

Un véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 bénéficie d'une réduction de **2 CV** sauf lorsque la puissance administrative du véhicule dépasse 12 CV.

### Famille nombreuse

Les familles nombreuses peuvent bénéficier d'une réduction du malus (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35951>).

➔ **À savoir :** une personne morale peut bénéficier d'une réduction lorsque le véhicule comporte 8 places assises ou plus : 80 g/km si la taxe est calculé en fonction du taux d'émission de CO2 par km ou 4 chevaux-vapeur (CV) si la taxe dépend de la puissance administrative du véhicule, exprimée CV.

## Quand faut-il payer le malus ?

Le coût du certificat d'immatriculation (carte grise), qui comprend le malus, est inclus dans la facture si le concessionnaire s'occupe de l'immatriculation du véhicule.

Sinon, vous payez le malus lorsque vous faites la démarche d'immatriculation du véhicule (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10293>) sur le site de l'ANTS.


**C'est la date de l'immatriculation qui compte, pas la date de commande ou d'achat .**

## Quel impact du malus CO2 sur le coût de la carte grise ?

Vous pouvez utiliser un simulateur pour calculer le coût de la carte grise :

 Calculer le coût de la carte grise

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Accéder au  
simulateur 

(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/cout-certificat-immatriculation>)

## Achat à l'étranger

### Quels véhicules sont concernés ?


Le *malus* s'applique aux véhicules de tourisme (ex- *véhicules particuliers ou VP*).

La taxe ne s'applique pas aux véhicules utilitaires.

Les véhicules de tourisme sont les véhicules suivants :

- Voiture de catégorie M1
- Véhicule de catégorie N1 de carrosserie *camion pick-up* comportant au moins 5 places assises, sauf s'il est affecté exclusivement à l'exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiabiles
- Véhicule à usages multiples de catégorie N1 destiné au transport de voyageurs, de leurs bagages ou de leurs biens

Le malus s'applique à l'achat du véhicule, lors de sa 1<sup>re</sup> immatriculation en France.

 **À noter :** un véhicule non soumis au malus lors de la 1<sup>re</sup> immatriculation est soumis au malus lors de l'immatriculation résultant de modifications techniques (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1478>) qui lui font perdre le bénéfice de l'exonération. Par exemple, une modification transformant un utilitaire en véhicule de catégorie M1.

## Quels sont les véhicules exonérés ?

Handicap

La taxe ne s'applique pas aux véhicules suivants :

- Véhicule accessible en fauteuil roulant
- Véhicule acquis par une personne ayant une carte mobilité inclusion (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>) portant la mention *invalidité* ou une carte d'invalidité militaire. L'exonération ne peut concerner qu'un seul véhicule par bénéficiaire. L'exonération s'applique également en cas de formule locative de longue durée.
- Véhicule acquis par une personne ayant un enfant mineur ou à charge dans son foyer fiscal qui a une carte mobilité inclusion (CMI) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>) portant la mention *invalidité*. L'exonération ne peut concerner qu'un seul véhicule par bénéficiaire. L'exonération s'applique également en cas de formule locative de longue durée.

Joignez une copie de la carte relative à l'invalidité à votre demande de certificat d'immatriculation (carte grise).

Ainsi, le montant de la taxe ne sera pas ajouté aux autres taxes lors du règlement de la carte grise (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19211>).

Véhicule à faibles émissions

La taxe ne s'applique pas aux **véhicules électriques et/ou à hydrogènes**.

En pratique, un **véhicule hybride électrique rechargeable** avec une **autonomie en mode tout électrique en ville supérieure à 50 km** n'est pas soumis au malus CO2.

## Quel est le montant du malus ?

Le calcul est différent si le véhicule est réceptionné selon des normes européennes ou pas.

Véhicule réceptionné UE

Le malus est calculé **en fonction du taux d'émission de CO2 par kilomètre du véhicule** s'il a fait l'objet d'une réception communautaire (européenne).

Véhicule immatriculé à l'étranger en 2021

Les émissions de CO2 sont mesurées avec la norme WLTP ou NEDC.

**Consultez la carte grise pour connaître le taux d'émission de CO2 par km du véhicule .**

Véhicule réceptionné UE avec la norme WLTP

Malus pour un véhicule réceptionné UE avec la norme WLTP ayant fait l'objet d'une 1<sup>re</sup> immatriculation en 2021 à l'étranger

Taux d'émission de Co <sub>2</sub> par kilomètre	Montant
Inférieur à 133 grammes (g)	0 €
133 g	50 €
134 g	75 €
135 g	100 €
136 g	125 €
137 g	150 €



<b>Taux d'émission de Co<sub>2</sub> par kilomètre</b> 138 g	<b>Montant</b> 170 €
139 g	190 €
140 g	210 €
141 g	230 €
142 g	240 €
143 g	260 €
144 g	280 €
145 g	310 €
146 g	330 €
147 g	360 €
148 g	400 €
149 g	450 €
150 g	540 €
151 g	650 €
152 g	740 €
153 g	818 €
154 g	898 €
155 g	983 €
156 g	1 074 €
157 g	1 172 €
158 g	1 276 €
159 g	1 386 €
160 g	1 504 €
161 g	1 629 €
162 g	1 761 €
163 g	1 901 €
164 g	2 049 €

<b>150 g d'émission de Co<sub>2</sub> par kilomètre</b>	<b>Montant</b>
166 g	2 370 €
167 g	2 544 €
168 g	2 726 €
169 g	2 918 €
170 g	3 119 €
171 g	3 331 €
172 g	3 552 €
173 g	3 784 €
174 g	4 026 €
175 g	4 279 €
176 g	4 543 €
177 g	4 818 €
178 g	5 105 €
179 g	5 404 €
180 g	5 715 €
181 g	6 039 €
182 g	6 375 €
183 g	6 724 €
184 g	7 086 €
185 g	7 462 €
186 g	7 851 €
187 g	8 254 €
188 g	8 671 €
189 g	9 103 €
190 g	9 550 €
191 g	10 011 €

192 g Taux d'émission de Co <sub>2</sub> par kilomètre	10 488 € Montant
193 g	10 980 €
194 g	11 488 €
195 g	12 012 €
196 g	12 552 €
197 g	13 109 €
198 g	13 682 €
199 g	14 273 €
200 g	14 881 €
201 g	15 506 €
202 g	16 149 €
203 g	16 810 €
204 g	17 490 €
205 g	18 188 €
206 g	18 905 €
207 g	19 641 €
208 g	20 396 €
209 g	21 171 €
210 g	21 966 €
211 g	22 781 €
212 g	23 616 €
213 g	24 472 €
214 g	25 349 €
215 g	26 247 €
216 g	27 166 €
217 g	28 107 €
218 g	29 070 €
Supérieur à 218 g	30 000 €

Taux d'émission de Co <sub>2</sub> par kilomètre	Montant
--	---------

Véhicule réceptionné UE avec la norme NEDC

Malus pour un véhicule réceptionné UE avec la norme NEDC ayant fait l'objet d'une 1re immatriculation en 2021 à l'étranger

Taux d'émission de Co <sub>2</sub> par kilomètre	Montant
Inférieur à 110 grammes (g)	0 €
110 g	50 €
111 g	75 €
112 g	100 €
113 g	125 €
114 g	150 €
115 g	170 €
116 g	190 €
117 g	210 €
118 g	230 €
119 g	240 €
120 g	260 €
121 g	280 €
122 g	310 €
123 g	330 €
124 g	360 €
125 g	400 €
126 g	450 €
127 g	540 €
128 g	650 €
129 g	740 €
130 g	818 €
131 g	898 €
132 g	983 €
133 g	1074 €

CO <sub>2</sub> g Taux d'émission de CO <sub>2</sub> par kilomètre	CO <sub>2</sub> € Montant
134 g	1172 €
135 g	1276 €
136 g	1386 €
137 g	1 504 €
138 g	1 629 €
139 g	1 761 €
140 g	1 901 €
141 g	2 049 €
142 g	2 205 €
143 g	2 370 €
144 g	2 544 €
145 g	2 726 €
146 g	2 918 €
147 g	3 119 €
148 g	3 331 €
149 g	3 552 €
150 g	3 784 €
151 g	4 026 €
152 g	4 279 €
153 g	4 543 €
154 g	4 818 €
155 g	5 105 €
156 g	5 404 €
157 g	5 715 €
158 g	6 039 €
159 g	6 375 €
160 g	6 724 €

Taux d'émission de Co <sub>2</sub> par kilomètre	Montant
161 g	7 086 €
162 g	7 462 €
163 g	7 851 €
164 g	8 254 €
165 g	<b>8671 €</b>
166g	9103 €
167 g	9 550 €
168 g	10 011 €
169 g	10 488 €
170 g	10 980 €
171 g	11 488 €
172 g	12 012 €
173 g	12 552 €
174 g	13 109 €
175 g	13 682 €
176 g	14 273 €
177 g	14 881 €
178 g	15 506 €
179 g	16 149 €
180 g	16 810 €
181 g	17 490 €
182 g	18 188 €
183 g	18 905 €
184 g	19 641 €
Supérieur à 184 g	20 000 €

Véhicule immatriculé à l'étranger en 2022

Les émissions de CO<sub>2</sub> sont mesurées avec la norme WLTP ou NEDC.

**Consultez le certificat d'immatriculation (carte grise) pour connaître le taux d'émission de CO<sub>2</sub> par km du véhicule.**

Véhicule réceptionné UE avec la norme WLTP

Malus pour un véhicule réceptionné UE avec la norme WLTP ayant fait l'objet d'une 1re immatriculation en 2022 à l'étranger

Taux d'émission de Co <sub>2</sub> par kilomètre	Montant
Inférieur à 128 grammes (g)	0 €
128 g	50 €
129 g	75 €
130 g	100 €
131 g	125 €
132 g	150 €
133 g	170 €
134 g	190 €
135 g	210 €
136 g	230 €
137 g	240 €
138 g	260 €
139 g	280 €
140 g	310 €
141 g	330 €
142 g	360 €
143 g	400 €
144 g	450 €
145 g	540 €
146 g	650 €
147 g	740 €
148 g	818 €
149 g	898 €
150 g	983 €
151 g	1 074 €

Taux d'émission de CO <sub>2</sub> par kilomètre	Montant
152 g	1 172 €
153 g	1 276 €
154 g	1 386 €
155 g	1 504 €
156 g	1 629 €
157 g	1 761 €
158 g	1 901 €
159 g	2 049 €
160 g	2 205 €
161 g	2 370 €
162 g	2 544 €
163 g	2 726 €
164 g	2 918 €
165 g	3 119 €
166 g	3 331 €
167 g	3 552 €
168 g	3 784 €
169 g	4 026 €
170 g	4 279 €
171 g	4 543 €
172 g	4 818 €
173 g	5 105 €
174 g	5 404 €
175 g	5 715 €
176 g	6 039 €
177 g	6 375 €
178 g	6 724 €
179 g	7 086 €



179 g Taux d'émission de Co <sub>2</sub> par kilomètre	1 086 € Montant
180 g	7 462 €
181 g	7 851 €
182 g	8 254 €
183 g	8 671 €
184 g	9 103 €
185 g	9 550 €
186 g	10 011 €
187 g	10 488 €
188 g	10 980 €
189 g	11 488 €
190 g	12 012 €
191 g	12 552 €
192 g	13 109 €
193 g	13 682 €
194 g	14 273 €
195 g	14 881 €
196 g	15 506 €
197 g	16 149 €
198 g	16 810 €
199 g	17 490 €
200 g	18 188 €
201 g	18 905 €
202 g	19 641 €
203 g	20 396 €
204 g	21 171 €
205 g	21 966 €
206 g	22 781 €

<b>Taux d'émission de Co<sub>2</sub> par kilomètre</b>	<b>Montant</b>
207 g	23 616 €
208 g	24 472 €
209 g	25 349 €
210 g	26 247 €
211 g	27 166 €
212 g	28 107 €
213 g	29 070 €
214 g	30 056 €
215 g	31 063 €
216 g	32 094 €
217 g	33 147 €
218 g	34 224 €
219 g	35 324 €
220 g	36 447 €
221 g	37 595 €
222 g	38 767 €
223 g	39 964 €
Supérieur à 223 g	40 000 €

Véhicule réceptionné UE avec la norme NEDC

Malus pour un véhicule réceptionné UE avec la norme NEDC ayant fait l'objet d'une 1re immatriculation en 2022 à l'étranger

<b>Taux d'émission de Co<sub>2</sub> par kilomètre</b>	<b>Montant</b>
Inférieur à 110 grammes (g)	0 €
110 g	50 €
111 g	75 €
112 g	100 €
113 g	125 €
114 g	150 €
115 g	170 €

Taux d'émission de Co <sub>2</sub> par kilomètre	Montant
116 g	190 €
117 g	210 €
118 g	230 €
119 g	240 €
120 g	260 €
121 g	280 €
122 g	310 €
123 g	330 €
124 g	360 €
125 g	400 €
126 g	450 €
127 g	540 €
128 g	650 €
129 g	740 €
130 g	818 €
131 g	898 €
132 g	983 €
133 g	1074 €
134 g	1172 €
135 g	1276 €
136 g	1386 €
137 g	1 504 €
138 g	1 629 €
139 g	1 761 €
140 g	1 901 €
141 g	2 049 €
142 g	2 205 €

Taux d'émission de Co <sub>2</sub> par kilomètre	Montant
143 g	2 370 €
144 g	2 544 €
145 g	2 726 €
146 g	2 918 €
147 g	3 119 €
148 g	3 331 €
149 g	3 552 €
150 g	3 784 €
151 g	4 026 €
152 g	4 279 €
153 g	4 543 €
154 g	4 818 €
155 g	5 105 €
156 g	5 404 €
157 g	5 715 €
158 g	6 039 €
159 g	6 375 €
160 g	6 724 €
161 g	7 086 €
162 g	7 462 €
163 g	7 851 €
164 g	8 254 €
165 g	<b>8671 €</b>
166g	9103 €
167 g	9 550 €
168 g	10 011 €
169 g	10 488 €

Taux d'émission de Co <sub>2</sub> par kilomètre	Montant
171 g	11 488 €
172 g	12 012 €
173 g	12 552 €
174 g	13 109 €
175 g	13 682 €
176 g	14 273 €
177 g	14 881 €
178 g	15 506 €
179 g	16 149 €
180 g	16 810 €
181 g	17 490 €
182 g	18 188 €
183 g	18 905 €
184 g	19 641 €
Supérieur à 184 g	20 000 €

Autre véhicule

Véhicule immatriculé à l'étranger en 2021

Malus pour véhicule non réceptionné UE ayant fait l'objet d'une 1re immatriculation à l'étranger en 2021

Puissance administrative (en ch)	Montant
≤ 4	0 €
5	250 €
6	2 825 €
7	3 425 €
8	5 950 €
9	6 550 €
10	9 075 €
11	9 675 €
12	12 200 €
13	12 800 €
14	15 325 €
15	15 925 €
16	18 450 €
17	19 150 €
18	22 500 €
19	25 000 €
20	27 500 €
21 et plus	30 000 €

Véhicule immatriculé à l'étranger en 2022

Puissance administrative (en ch)	Montant
≤ 4	0 €
5	1 000 €
6	3 000 €
7	4 000 €
8	6 000 €
9	7 000 €
10	9 250 €
11	10 500 €
12	12 500 €
13	13 500 €
14	15 625 €
15	16 500 €
16	19 250 €
17	21 000 €
18	23 500 €
19	26 000 €
20	28 500 €
21	31 000 €
22	33 500 €
23	36 000 €
24	38 500 €
25 et plus	40 000 €

 **À noter :** le montant du malus CO2 est **plafonné à 50 % du prix TTC pour un véhicule dont la 1<sup>re</sup> immatriculation intervient à partir de 2022.**

Peut-on bénéficier d'une réduction ?

Délai entre l'immatriculation à l'étranger et en France

Une réduction du malus s'applique si la 1<sup>re</sup> immatriculation en France intervient **6 mois ou plus** après l'immatriculation à l'étranger.  
La réduction est de **10 % par an** depuis la 1<sup>re</sup> immatriculation.

Véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85

Véhicule ayant fait l'objet d'une réception communautaire

Un véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 bénéficie d'un abattement de 40 % sur les taux d'émission de CO<sub>2</sub>.

Toutefois, cet abattement ne s'applique pas aux véhicules dont les émissions de CO<sub>2</sub> dépassent 250 g/km.

*Exemple :*

Un véhicule neuf équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 émet 180 g de CO<sub>2</sub> par km. Un abattement de 40 % s'applique sur son taux de CO<sub>2</sub>, soit 72 g (180 x 40 %). Le taux retenu pour calculer le malus est de 108 grammes (180 - 72). Ce véhicule n'est donc pas soumis au malus.

Véhicule n'ayant pas fait l'objet d'une réception communautaire

Un véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 bénéficie d'une réduction de **2 CV** sauf lorsque la puissance administrative du véhicule dépasse 12 CV.

Famille nombreuse

Les familles nombreuses peuvent bénéficier d'une réduction du malus (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35951>)

➔ **À savoir :** une personne morale peut bénéficier d'une réduction lorsque le véhicule comporte 8 places assises ou plus : 80 g/km si la taxe est calculé en fonction du taux d'émission de CO<sub>2</sub> par km ou 4 chevaux-vapeur (CV) si la taxe dépend de la puissance administrative du véhicule, exprimée CV.

## Quand faut-il payer le malus ?

Le coût du certificat d'immatriculation (carte grise), qui comprend le malus, est inclus dans la facture si le concessionnaire s'occupe de l'immatriculation du véhicule.

Sinon, vous payez le malus lorsque vous faites la démarche d'immatriculation du véhicule (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10293>) sur le site de l'ANTS.

**C'est la date de l'immatriculation qui compte, pas la date de commande ou d'achat .**

## Quel impact du malus CO2 sur le coût de la carte grise ?

Vous pouvez utiliser un simulateur pour calculer le coût de la carte grise :

 Calculer le coût de la carte grise

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Accéder au  
simulateur ↗

(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/cout-certificat-immatriculation>)

## Textes de loi et références


- Code des impositions sur les biens et services : articles L421-58 à L421-70 ↗  
([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000044595989/LEGISCTA000044599051](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000044595989/LEGISCTA000044599051))  
*Taxe sur les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules de tourisme*
- BOFIP-Impôts n° BOI-ENR-TIM-20-60-30 relatif aux taxes additionnelles à la taxe sur le certificat d'immatriculation d'un véhicule ↗  
(<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2707-PGP.html/identifiant=BOI-ENR-TIM-20-60-30-20201104>)  
*Taxes applicables aux voitures particulières les plus polluantes*
- Décret n° 2020-169 du 27 février 2020 relatif à l'application à partir de mars 2020 de la norme WLTP pour calculer les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules de tourisme ↗ (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041653974>)

## Services en ligne et formulaires



- **Demande de remboursement de la taxe sur les émissions de CO2 des véhicules de tourisme pour les personnes ayant 3 enfants à charge ou plus** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13614>)  
Formulaire
- **Connaître le taux d'émission de CO2 de sa voiture neuve** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18602>)  
Simulateur
- **Calculer le coût de la carte grise** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39696>)  
Simulateur

#### Pour en savoir plus

- **Guide des émissions de CO2 des véhicules particuliers neufs vendus en France**  (<http://www.ademe.fr/consommations-carburant-emissions-co2-vehicules-particuliers-neufs-vendus-france>)  
*Agence de la transition écologique (Ademe)*